

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2020

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, adjoints, Cécile CERISIER, Sarah COLLOBER, Bernard DAVID, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT (arrivée 20h02), Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Présents en visioconférence avec pouvoir : Isabelle BOETSCH pouvoir à Claude FERRON.

Présents en visioconférence sans pouvoir : Maud CERISIER.

Absents avec pouvoir : Sophie LESIRE-ROUILLON pouvoir à Sophie VERGNAUD, Patrice COURTAUD à François BOCK.

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages : 18

Préalablement à la séance, une minute de silence est respectée à la mémoire de Samuel Paty et des victimes des attentats terroristes de ces dernières semaines.

1 – Présentation du Café Cantine et retour sur le GIP

Cédric MARTINEAU représentant le Café Cantine est venu présenter le bilan des concerts organisés tout le long de la période estivale à Gençay.

Il revient sur la participation de la commune au Groupement d'intérêt Public (GIP) ayant vocation à mettre en place un fonds d'aide national à emploi artistique dans les cafés, bars et restaurants.

Ce fonds, alimenté par les collectivités territoriales, prend en charge une partie des coûts salariaux liés aux animations dans les cafés de moins de 200 places.

Le café cantine de Gençay qui organise régulièrement des animations artistiques a pu ainsi bénéficier de l'aide de 1500 € votée par la commune de Gençay (Cf le compte rendu du 25/06/2020), à laquelle s'est rajoutée une aide du Ministère de la Culture de 50% du montant versé, soit 750 €.

La Région alloue également une aide de 1000 € pour toutes les manifestations, organisées dans ce cadre, sur le département de la Vienne,

Cédric MARTINEAU remercie la commune de Gençay et rajoute qu'elle est la seule commune participante du Sud Vienne, mais également la plus petite commune adhérente au GIP.

François BOCK rajoute qu'il a été à ce titre invité à l'assemblée générale au Ministère de la Culture à Paris. Il exprime sa conviction que ce dispositif participe au dynamisme culturel et économique des territoires et évite le travail dissimulé.

Selon les conditions du GIP, le Café Cantine utilise le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) afin de rémunérer les artistes embauchés occasionnellement pour des prestations. Ce dispositif permet d'effectuer des déclarations administratives simplifiées pour le compte des organismes de protection sociale. Les tarifs des manifestations de 157 € TTC de l'heure respectent la rémunération en vigueur indiqué par la convention.

Dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus, le taux de l'aide à l'emploi artistique a été revu à la hausse et est compris entre 39% à 65% de la masse salariale, selon le nombre d'artistes salariés.

Après reversement de ce pourcentage, le reste à charge du Café Cantine varie de 35% à 61%.

Programme estival

De juillet à septembre 2020, le café a organisé 10 concerts, avec 28 artistes pour un coût total de 4 452 €. Après déduction du fonds du GIP (1500 € Gençay et 750€ Culture), la participation du café est de 2 202 €.

Une aide supplémentaire a été demandée au GIP, ainsi qu'une demande de bourse, pour un emploi salarié supplémentaire à mi-temps.

Le café espère continuer son programme culturel en hiver. L'établissement se base sur la possibilité, en raison de la crise sanitaire, d'un accueil de 40 personnes environ.

Depuis sa création, le café a accueilli 85 artistes, pour un cout de 13 940 €, auquel s'ajoute la cotisation SACEM de 2 000 €. Avec l'aide du GIP de 5 177 €, le reste à charge du Café Cantine est de 10 763 €.

L'objectif de l'année 2021 est l'organisation de 120 dates de manifestations (de 3 artistes en moyenne), sur deux soirées par semaine.

Le coût prévisionnel des manifestations est d'environ 21 000 € avec la SACEM.

L'établissement emploie 3 salariés ½ ; la vente à emporter, proposée plus régulièrement depuis le confinement serait développée.

François BOCK remercie M. MARTINEAU de sa présentation.

Le Café Cantine concoure à l'animation culturelle de la commune et au développement de l'image de Gençay. La participation de la commune au GIP qui permet de soutenir la Culture sera renouvelée.

2 – Approbation de compte rendu

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/09/2020 est soumis à délibération.

Vote : 18 pour

3 –Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de restauration de la cantine de l'école avec la Société RESTAUVAL arrive à son terme au 31 août 2021.

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 15 octobre 2020 pour déterminer l'assistant à maîtrise d'ouvrage permettant la désignation du gestionnaire de la cantine scolaire. Cette société va accompagner la commune dans les démarches de mise en concurrence des dossiers de restauration scolaire de la collectivité.

Le cabinet EMPREINTES CULINAIRES a été retenu avec la mission de rédiger un cahier des charges strict auquel devront répondre les différents prestataires. Le coût de 3 879.98 € TTC a été validé par la commission des affaires scolaires et périscolaires.

Vote 18 pour

4 –Résiliation du bail du cabinet dentaire

Claude FERRON rappelle que la dentiste de la maison de santé a fermé son cabinet pour raison de santé. Le local est loué par la commune en vertu d'un bail commercial comportant des obligations. La commune souhaiterait que le cabinet soit libéré afin de permettre l'installation d'un nouveau praticien.

En l'absence de paiement d'un certain nombre de loyers par Mme Mac Adam, la commune a décidé de prendre l'attache d'un avocat afin d'entamer une procédure de résiliation : le bail prévoit une clause de résiliation de plein droit en présence de loyers impayés, ce qui est le cas pour juillet et septembre 2020, soit 2085.60 €.

Un constat d'impayé établi par un huissier permettra d'effectuer la rupture du bail commercial.

La proposition est soumise au vote.

Vote 18 pour

5 – Délégation à un conseiller municipal

Roselyne LACOUTURE adjointe à la mairie est chargée de la location et la gestion des bâtiments municipaux : salles des fêtes, salles de réunion, logements (une soixantaine de logements conventionnés). La charge est importante entre la gestion des plannings de mise à disposition, l'organisation de l'entretien, les états des lieux d'entrée et de sortie des logements.

François BOCK propose de donner délégation à un conseiller qui assistera cette adjointe, et qui sera également scrutateur de la commune pour prévenir les diverses incivilités constatées.

Il est décidé de nommer à compter du 1er novembre 2020 M. Bernard DAVID délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion de l'occupation des bâtiments et logements communaux en partenariat avec madame Roselyne LACOUTURE 4ème adjointe en charge des bâtiments communaux.
- Surveillance visuelle du domaine public de la commune de Gençay.

François BOCK propose au conseil de délibérer à cet effet.

Vote :18 pour

6 – Aide à la formation pour un agent contractuel

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 juin 2020, il avait été décidé de recruter dans les services administratifs, un ou une apprenti(e).

La collectivité a souhaité proposer ce poste à une apprentie reconnue « travailleur handicapé » sur la période de septembre 2020 à décembre 2021.

Le Maire informe que le dispositif, mis en place par le Fonds Pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les aides développement des contrats d'apprentissage aménagés pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique, permet le versement à l'apprentie, via l'employeur public, d'un montant forfaitaire (non soumis à cotisation) d'une aide à la formation de 1 525 €, versée la 1ère année d'apprentissage, à la confirmation de son embauche

Le Maire indique que selon le descriptif ci-dessus, il convient de lui donner l'autorisation pour :

Le versement du montant forfaitaire pour une aide à la formation de 1525€ à l'apprentie,

La demande de remboursement des coûts liés à la compensation du handicap dans le cadre des aides du FIPHFP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'ensemble du dispositif exposé

Vote :18 pour

7 – Désignation des délégués du SIVM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la modification des statuts du SIVM Gençay-St Maurice, il convient de nommer des délégués supplémentaires pour représenter la commune de Gençay auprès des instances du syndicat.

Cette délibération remplace la délibération du 10 juillet 2020 qui était anticipée car la Préfecture n'avait pas encore validé les nouveaux statuts.

Sont désignés titulaires :

François BOCK

Isabelle BOETSCH

Joël LAFRECHOUX

Maud CERISIER

Claude FERRON
Sophie VERGNAUD
Est désigné suppléant :
Patrice COURTAUD

Vote :18 pour

8 – Désignation des délégués du syndicat mixte des Vallées du Clain Sud, hors GEMAPI

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et qu'aux termes des statuts, elle est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 28 mai 2020, François BOCK ayant été depuis désigné titulaire pour le compte de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au Comité Syndical :

Délégué titulaire : Sophie VERGNAUD

Délégué suppléant : Sarah COLLOBER

Vote :18 pour

9 – Désignation du représentant de la commune au Conseil d'Administration du collège Jean Jaures

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il représente le Conseil Départemental au sein des instances du collège Jean Jaurès de Gençay et qu'il serait souhaitable de désigner un élu autre que lui pour représenter la commune de Gençay.

Il propose que soit nommé délégué, monsieur Joël LAFRECHOUX.

Vote :18 pour

10 – Appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine pour la trame verte et bleue

François BOCK informe le conseil municipal que la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet « Nature et Transitions ».

Cet appel à projet vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité qui contribueront à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer la biodiversité ;
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en renforçant les capacités de séquestration du Carbone ;
- Adapter les territoires aux dérèglements climatiques, en limitant leurs effets ;
- Préserver la qualité des milieux en recherchant des alternatives innovantes, aux usages portant atteintes à ces périmètres ;
- Favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

L'appel à projet est construit autour de la prise en compte de diverses thématiques dont :

Paysage et cadre de vie ; Continuités écologiques diurnes et nocturnes ; Nature en ville ; Pollinisateurs ;

Qualité des eaux et biodiversité marines ; Biodiversité et entreprises ; Dépollution des sols et amélioration des eaux côtières ; Bio inspiration et bio mimétisme.

La commune de Gençay propose, en partenariat avec les communes de Magné et de Saint-Maurice-La-Clouère, la réalisation des actions suivantes :

- Plantation de haies champêtres le long de la route de Civray et autour du stade ;
- Densification des haies autour de la gendarmerie ;
- Plantation d'arbres autour de la Place du Marché contre le changement climatique (objectif : limiter la présence d'îlots de chaleur sur la place qui est exclusivement minérale ;
- Plantation d'arbres sur le triangle de la Grange à Rondeau (charme, chênes verts) ;

- Plantation de fruitiers autour des écoles ;
- Plantations de plantes messicoles (coquelicots, bleuets, anthémis, ...) autour du plan d'eau ;
- Création d'outils pédagogiques et animations scolaires sur la trame verte et bleue.

Il est à noter que Sarah ESNAULT, conseillère municipale à Magné, est à l'initiative des participations à l'appel à projet, des communes de Magné, Gençay, et Saint-Maurice-La-Clouère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs aux dossiers et à déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Vote :18 pour

11 – Décision modificative (DM) pour intégration des frais d'études de la chaufferie

Une DM du compte « Investissement » est nécessaire afin de régulariser le compte budgétaire des frais d'études de la chaufferie de l'école.

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2315 (041) : Installation, matériel et outillages	4 620.00	2031 (041) : Frais d'études	4 620.00
TOTAL DEPENSES	4 620.00	TOTAL RECETTES	4 620.00

Vote :18 pour

12 – Décision modificative (DM) pour numérisation de l'Etat Civil

Les sommes prévues pour la numérisation de l'état civil s'avèrent insuffisantes et nécessitent la DM suivante :

Compte « Investissement »

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) – Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
2088 (20) – Autres immobilisations incorporelles	200.00		
2135 (21) – Instal., généré., agencements, aménag.	-200.00		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

Vote :18 pour

13 – Indemnités accessoires pour deux enseignants engagés dans le projet ERASMUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux enseignants de l'école primaire ont bénéficié d'une formation Erasmus en langue allemande.

Il propose donc au conseil de procéder au recrutement de ces deux enseignants pour animer les temps de péri scolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'Education nationale, en dehors de leur temps scolaire.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est de 2 heures par semaine et par enseignant.

Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée selon les textes en vigueur.

Vote :18 pour

14 – Détermination des prix de vente des terrains déclassés du domaine public

François BOCK rappelle que, par délibération du 23 mai 2020, deux terrains situés Impasse des Brandes sur la commune de Gençay ont été déclassés du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune.

Ces terrains cadastrés l'un section AT 166 d'une superficie de 500 m2 et l'autre section AT 167 pour une superficie de 531 m2 sont destinés à la vente et il convient d'en définir le prix.

Il propose le prix de vente de ces terrains non viabilisés au tarif de 25 € le m2.

Vote :18 pour

15 – Mise en place du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément au code général des collectivités publiques, le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants depuis le 1^{er} mars 2020.

Il est proposé au conseil municipal la mise en place de ce règlement qui a vocation à fixer les règles de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le document ayant été remis en début de séance, n'a pas été lu par tous les conseillers.

Il est décidé de reporter cette délibération à une prochaine réunion de conseil.

16 – Cadeaux pour les mariages et les Pacs

Isabelle BOETSCH expose au conseil municipal que, jusqu'à présent, la commune remettait aux mariés et aux pacsés un livre sur Gençay et sa région à chaque cérémonie.

Afin de diversifier et moderniser cette offre, elle propose d'offrir un cadeau d'une valeur maximum de 50,00 € par couple sous forme de bons d'achat utilisable auprès des commerçants de Gençay..

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir offrir des cadeaux aux mariés et aux pacsés, celui-ci doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le principe d'un cadeau offert aux mariés et aux pacsés dans la limite de 50,00 € par couple et d'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal.

Vote :18 pour

17 – Demande de subventions associations

Des demandes de subvention ont été déposées ; il convient de valider les montants demandés

D'RIVES EN FETES	400€
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DE LA VIENNE	200€

Ces montants seront débités de l'enveloppe prévue à cet effet.

Vote :18 pour

18 – Détermination de la liste des Gencéens morts, pour la France lors du premier conflit mondial , sur le monument aux morts de la commune

Le maire informe le conseil municipal que certains soldats morts pour la France lors de la première

guerre mondiale ne sont pas inscrits sur le monument aux morts de la commune.
Après recherches, il s'avère qu'il y en a 10 :

Louis BESSERON ;
Maurice CHAUMILLON ;
Désiré CLEMENT ;
Ernest DESIRE ;
Paul GIRE ;
Roger MANSALCK ;
Roger RAIMOND ;
Charles PUISAIS ;
Pierre TINGAULT ;
Octave GABET.

Le Conseil municipal entérine l'inscription du nom de ces « dix enfants de Gençay », morts pour la France, sur le monument au mort de la commune.

Vote :18 pour

19 – Effacement de la dette d'une habitante de Gençay

Monsieur le Maire expose au conseil la décision du 23/09/2020 de la commission de surendettement de Poitiers concernant le dossier de Madame DESCHAMPS Linda 5, Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY.

Les créances dues à la commune de Gençay seront annulées à hauteur de 398,25€.
Il convient de valider l'inscription de cette dépense au budget.

Vote :18 pour

20 – Questions diverses

- Un conseiller fait part du besoin urgent de créer des places supplémentaires au columbarium de la commune. Isabelle BOETSCH indique que la commune ayant baissé le tarif des cases a vu la demande augmenter subitement jusqu'à remplissage total ; des demandes de devis sont actuellement en cours auprès d'entreprises de pompes funèbres qui n'ont pas toutes encore répondu ; François BOCK précise que la dépense, non prévue au budget, a un coût important et aura une répercussion sur les tarifs. Il est par ailleurs étudié la pose de portes « non identifiées » sur lesquelles les familles poseraient à leurs charges des plaques d'identification, sur un modèle imposé par le règlement du cimetière.
Dès l'obtention de tous les éléments, la commission « cimetière » sera réunie.
- Renaud ROBERT regrette que les conseillers n'aient plus de compte rendu des problèmes évoqués ou décisions prises en réunions d'adjoint. François BOCK répond que les décisions sont présentées pour leur validation aux différents conseils municipaux et que les points urgents sont souvent relayés par mails par les adjoints. Il s'engage à ce que les comptes rendus des commissions soient adressés aux membres des commissions.
- Le maire indique que désormais tous les comptes rendus des conseils communautaires doivent être portés à connaissance des élus municipaux (mail) et du public (site internet de la commune).
- Sophie VERGNAUD relaie une demande de l'association Les Compagnons de la Clouère sur la possibilité de l'éclairage de la nouvelle piste d'athlétisme du stade. Isabelle BOETSCH répond que l'éclairage a été envisagé mais qu'il engendre un problème de regroupement de jeunes avec incivilités à l'appui, et un problème d'accès à l'électricité : la pose d'une minuterie avec accès libre, source de gaspillage, ne paraît pas envisageable.

Le maire se dit prêt à recevoir le président du club pour en discuter.

- François BOCK évoque le prochain confinement : la commune sera à nouveau sollicitée pour la mise en place d'une organisation des écoles en fonction des protocoles sanitaires ; des actions seront engagées pour faciliter la vie quotidienne des citoyens de Gençay.
- Dans le cadre de la prévention des incivilités, des flyers d'avertissements sont remis aux conseillers ; il appartient à chaque élu de relayer lorsqu'il le constate le risque des sanctions applicables :
 - Pour le stationnement très gênant sur trottoirs, passages piétons, pistes cyclables, personnes à mobilité réduite ;
 - Stationnement gênant sur chaussée ;
 - Circulation de nuit sans éclairage ;
 - Circulation gênante pour les piétons dont allure non adaptée ;
 - Abandon des déjections canines ;
 - Laisser tourner son moteur quand le véhicule est en stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 34

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 26 Novembre 2020 à 20h00.

Sophie VERGNAUD